

VOTRE LETTRE DU 18/11/2022

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C/07-2023

DATE 14/02/2023

ANNEXE(S) 1 NL/FR

CONTACT VINCENT HUBERT

E-MAIL: VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention de M. Frank Vandembroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales
et de la Santé publique

Rue de la Loi 23

1000 Bruxelles

OBJET : AVIS DU CFEH - TRANSPORT INTERHOSPITALIER

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe l'avis repris sous rubrique.

Comme repris dans l'avis, le Conseil fédéral estime que cette problématique devrait être abordée dans le cadre des compétences de l'INAMI ; en effet, par le biais d'un remboursement par le circuit de l'assurance-maladie, l'on pourra, par un enregistrement exhaustif, via les organismes assureurs, obtenir une vue exacte de la situation ; actuellement, le Conseil fédéral n'a aucun moyen de savoir si le budget prévu sera suffisant pour un remboursement total ou partiel de tel ou tel type de transports interhospitaliers.

De plus, dans le cadre de la demande de prévoir des tarifs maximum, la solution passant par un système de remboursement, sous certaines conditions, pourrait plus facilement répondre à cette préoccupation.

Cet avis a été approuvé par les membres de la plénière en date du 9 février 2023 et ratifié par le Bureau à cette même date.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,

Margot Cloet

p.o., chef de service Management
Office de la DG Soins de Santé

Annick Poncé

Directeur général ad interim